

Ville d'Orgeval

Mmes et MM. les Membres
du Conseil municipal

Orgeval,
Le 30 mai 2023

OBJET : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 9 JUIN 2023

Mes Cher(e)s Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu à la Croisée le **vendredi 9 juin 2023 à 12h00**.

Vous trouverez en pièces jointes l'ordre du jour accompagné de l'arrêté préfectoral n° 2023-05-16 en date du 16 mai 2023 concernant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par la commune le 9 juin 2023 en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.

En cas d'absence, vous disposez d'un formulaire de pouvoir qu'il conviendra de remettre au mandataire. L'article L.2121-20 précise qu'un conseiller municipal absent ou empêché peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit pour voter en son nom. Un conseiller municipal ne peut être porteur que d'un pouvoir.

Veillez accepter, Mes Cher(e)s Collègues, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux,

Le Maire,

Hervé CHARNALLET
